



Appel aux artistes laurentiens pour l'acquisition d'œuvres

Fabriqué chez nous a pour objectif de célébrer le talent local tout en renforçant le sentiment d'appartenance des artistes envers leur région. Les disciplines visées sont la littérature, le cinéma et la musique. Les artistes professionnel(le)s et de la relève dont l'adresse principale se situe sur le territoire des Laurentides ont jusqu'au **1er mars 2022** pour déposer leur dossier.

Cette collection sera lancée à l'automne 2022 lors de la 24e semaine des bibliothèques publiques et sera accessible dans un mobilier de rayonnage créé spécialement pour le projet. Cet outil de rayonnement nouveau genre a pour objectif de rapprocher les œuvres de leur public et d'attirer les curieux.

Enfin, **trois** artistes **coup de ♥** auront la chance de présenter leur travail lors d'une activité de médiation culturelle. Ces activités permettront de se familiariser avec différentes pratiques et démarches artistiques tout en créant un lien privilégié entre les artistes et leurs publics.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident des Laurentides. Dans le cas de collectifs d'artistes, il faut qu'au moins un artiste du groupe soit résident des Laurentides au moment du dépôt de la candidature.
- L'œuvre doit être complétée, ainsi que produite en version finale reproductible au moment du dépôt de la demande. **Les maquettes ne sont pas acceptées.**
- L'œuvre ne doit **PAS** faire déjà partie de la collection de la bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher.
- Être en mesure de remettre 2 copies de l'œuvre déposée.
- Nous acceptons les œuvres dans toutes les langues.

PRÉCISIONS SUR LES DISCIPLINES

Littérature

- Tous les types de textes sont admissibles **SAUF** les textes argumentatifs (essais, pamphlets, etc.)

Cinéma

- Courts et longs métrages, webséries de fiction, documentaires, etc.

Musique

- Un album ou EP sur support physique (sur CD).

À éviter : contenu pornographique, violent ou discriminatoire.

Toutes les œuvres physiques auront un code zébré, une identification de classement et un antivol apposé. L'achat de l'œuvre doit comprendre la permission de modifier l'œuvre pour ces trois items.



Appel aux artistes laurentiens pour l'acquisition d'œuvres

CONDITIONS DE DÉPÔT

Toute demande doit obligatoirement contenir

- CV artistique ou des candidats (2 pages maximum) incluant les coordonnées complètes du candidat (adresse, téléphone et courriel)
- Descriptif/synopsis de l'œuvre déposée (1 page maximum)
- Une copie ou un extrait de l'œuvre sur support physique ou, dans le cas de dépôt électronique, une preuve que l'œuvre est déjà disponible sur support physique (photographie, vidéo de présentation, article disponible sur une boutique en ligne, etc.)
- Preuve de résidence (copie du permis de conduire valide, copie d'un relevé officiel comportant nom et adresse, copie d'un relevé d'inscription à une institution d'enseignement officielle avec nom et adresse)

ENVOI DU DOSSIER

Par courriel

Veillez envoyer tous les documents demandés à l'adresse info@lacentraledesartistes.com

Par la poste

Veillez envoyer tous les documents demandés à l'attention de Sarah Laliberté, Centrale des artistes, 101, Place du Curé-Labelle, Saint-Jérôme, J7Z 1 X6.

En personne

À la bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher situé au 101, Place du Curé-Labelle, Saint-Jérôme, J7Z 1 X6

Remettez votre dossier au comptoir d'accueil de la bibliothèque en spécifiant qu'il s'agit d'un colis pour la Centrale des artistes.

Le dimanche : 12 h à 16 h

Du lundi au vendredi : 12 h à 20 h

Le samedi : 9 h à 17 h

Dans tous les cas, un accusé de réception vous sera envoyé par courriel.

Date limite de dépôt : 1er mars 2022

Les œuvres seront sélectionnées à l'aide d'un jury de pairs. Les œuvres seront achetées et feront parties intégrante de la collection permanente de la Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher et seront disponibles à la location à partir du 15 octobre 2022, dans le cadre du projet *Fabriqué chez nous*.